



Célia Blauel met en place 34 actions pour réduire le bruit dans l'environnement

Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'environnement, a soumis lundi au Conseil de Paris un plan ambitieux 2015-2020 de prévention du bruit dans l'environnement. En trois axes – évaluer, sensibiliser et agir – il permettra des avancées concrètes en matière de santé et de qualité de vie des habitants.

L'environnement sonore est un facteur important de qualité de vie et de santé publique et un motif de préoccupation pour 82% des Français et 86% des habitants de l'agglomération parisienne, pour lesquels le bruit des transports routiers constitue la principale source de nuisance sonore. (Enquête IFOP – MEDDE 2014)

Le PPBE est un document réglementaire issu d'une directive européenne qui a pour objectif de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement, en se concentrant sur les infrastructures de transports, qui constitue la première source de nuisances sonores dans les zones urbaines denses.

Les cartes de bruit routier de Paris, mise à jour dans le même temps, confirme l'exposition des Parisiens sur les axes de circulation et notamment à proximité du boulevard périphérique. 11% des Parisiens sont ainsi soumis à des niveaux supérieurs aux recommandations fixées par la France dans le cadre de la directive européenne.

L'enjeu du bruit lié aux infrastructures routières est donc important pour Paris. Et si le PPBE correspond à une obligation réglementaire, il constitue également l'opportunité de mieux prendre en compte l'environnement sonore, en menant des actions spécifiques, telles que la pose d'enrobés phoniques sur le boulevard périphérique, mais également en intégrant cet enjeu à l'ensemble de ses projets.

Le bruit de voisinage (chantiers, activités festives ou culturelles, tapages...), s'il constitue également un enjeu important dans une ville dense telle que Paris, répond à une réglementation différente et fait intervenir des acteurs différents. Il fait l'objet d'actions spécifiques menées conjointement par la Préfecture de Police et la Ville de Paris, notamment dans le cadre du « Conseil de la Nuit ».

Le projet de PPBE propose 34 actions, regroupées en trois thèmes : « Évaluer », « Sensibiliser » et « Agir ».

Le thème « Évaluer » vise à une meilleure compréhension de l'origine et de l'ampleur de certaines nuisances sonores. Par exemple, l'amélioration de la connaissance des composantes du trafic routier et de la contribution des deux-roues motorisés permettra d'affiner les cartes de bruit, d'améliorer les études de report de trafic ainsi que les études d'impact des projets municipaux.

Le thème « Sensibiliser » a pour objectif de rappeler à chacun que la qualité de l'environnement sonore est en grande partie une question de comportement, qu'il peut tour à tour être gêneur et gêné et que le bruit est l'affaire de tous, individus et collectivités. Une campagne de communication et de sensibilisation aux enjeux d'une ville moins bruyante sera notamment organisée.

Le thème « Agir » a pour but d'améliorer l'environnement sonore en priorisant la suppression ou l'atténuation des sources de bruit routier, à travers l'aménagement de l'espace public, le développement des mobilités durables et d'amélioration des véhicules. Ainsi, la dimension acoustique des projets urbains sera développée avec l'ambition d'une prise en compte du paysage sonore dans l'ensemble du processus de conception. La mise en œuvre d'enrobés phoniques sur le boulevard périphérique sera poursuivie, avec le traitement de 30% de son linéaire. La qualité acoustique des logements sera améliorée, en veillant notamment à l'intégration d'objectifs acoustiques dans les rénovations thermiques.

Avec ce document, Paris entend ainsi intégrer les questions de qualité de l'environnement sonore à ses politiques de mobilité, d'aménagement de l'espace public, d'urbanisme et de logement.

[>> Consultez le projet de PPBE au format pdf \(12 Mo\)](#)

Comme le prévoit le Code de l'environnement, le projet de PPBE est mis à disposition des Parisiens pendant deux mois, afin de recueillir leurs observations avant l'approbation définitive du document par le Conseil de Paris.

[>> Participez à la consultation publique début avril 2015](#)

Contact presse : Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61